

TRANSACTION VENTE

Montant en net vendeur

Usage Habitation TTC*

Jusqu'à 145 000 €	10 000 € (forfait minimum)
145 001 € à 300 000 €	7 %
300 001 € à 450 000 €	6 %
+ de 450 001 €	5 %
Parking – Box	3 000€ (forfait)

*Honoraires à la charge de l'acquéreur

LOCATION HABITATION

Vides et Meublés

Pour le locataire

- Visites, constitution de dossier, rédaction d'actes 8 à 12€ du m² (zonage Loi ALUR)
- Etablissement d'Etat des Lieux 3 € du m²

Pour le bailleur

- 1 mois de loyer charges comprise. Dont frais d'établissement d'Etat des Lieux à 3 € du m².

Selon l'art. 5 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 modifiée par la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014. Les honoraires d bailleurs doivent être supérieurs ou égaux à la somme totale facturée au locataire.

Pour le locataire et pour le bailleur

- Forfait : 150€

GESTION

Service PRIVILEGE 8,20 % TTC* du loyer annuel C.C.

Assurance Loyer Impayé 2,00 % TTC* du quittancement C.C

**Le taux peut varier selon le barème de la compagnie d'Assurance en cours.*

BAIL COMMERCIAL BOUTIQUES OU BUREAUX

- 10% HT du montant des loyers HT à la charge de la première période trielle à la charge du preneur.

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

CENTURY 21